

## La Coordination rurale demande le maintien du diméthoate

Le syndicat précise que « ce produit est aujourd'hui le seul traitement efficace et viable économiquement face à la drosophile suzukii ». Il souhaite interpeller le ministre de l'Agriculture en lui signalant que « l'interdiction du diméthoate sur le territoire français entraînerait une catastrophe pour les producteurs français.»

Dans un communiqué paru jeudi, la Coordination rurale demande « un maintien de l'autorisation du diméthoate pour la production de cerise, laissant ainsi à disposition des producteurs français un moyen de lutte efficace contre à ce fléau.» Le syndicat précise que « ce produit est aujourd'hui le seul traitement efficace et viable économiquement face à la drosophile suzukii ».

Or selon la Coordination rurale, « suite à de récentes réunions avec le cabinet du ministère de l'Agriculture, les représentants professionnels de la cerise font état d'une volonté du gouvernement d'interdire l'utilisation du diméthoate pour la production de cerises.»

### **« Une catastrophe pour les producteurs français »**

L'organisation souhaite interpeller le ministre de l'Agriculture en lui signalant que « l'interdiction du diméthoate sur le territoire français entraînerait une catastrophe pour les producteurs français, en termes de perte de production et de chiffre d'affaires, mais également pour les consommateurs, qui n'auraient plus le choix de l'origine française ».

« Les consommateurs français se verraient ainsi contraints de consommer des cerises d'Espagne, d'Italie ou d'ailleurs, elles-mêmes traitées au diméthoate et dans des conditions d'utilisation bien moins strictes qu'en France », alerte le syndicat.